



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1996/L.8/Add.13
5 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-sixième session (Deuxième partie)
26 août-6 septembre 1996

PROJET DE RAPPORT

Additif

Rapporteur : M. Anatoliy T. OLIYNYK (Ukraine)

QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Programme 12. Prévention du crime et justice pénale

1. À ses 23e et 24e séances, le 18 juin 1996, le Comité a examiné le programme 12, "Prévention du crime et justice pénale", du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Examen de la question

2. Un certain nombre de délégations ont approuvé l'orientation générale du programme.

3. Plusieurs délégations ont demandé des informations concernant la nature de la coordination des activités avec d'autres organes et/ou organismes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Certaines délégations ont souligné qu'il importait d'améliorer la coordination, en particulier avec le PNUCID, par exemple dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de l'argent.

4. Plusieurs délégations ont souligné que le traitement des victimes et le traitement des délinquants ne devaient pas être mis sur un pied d'égalité. D'autres délégations se sont inquiétées de l'absence de mandat et de l'absence de définition concertée relativement à la notion de "bonne administration" et ont demandé que l'expression soit supprimée du texte. Une autre délégation a fait ressortir l'importance de l'étude des racines multisectorielles de la criminalité.

5. Certaines délégations se sont inquiétées de ce que les pays à économie en transition ne disposaient pas des moyens adéquats pour faire face aux nouvelles formes de criminalité, en particulier la criminalité transnationale, et ont insisté sur la nécessité de fournir une assistance à ces pays.

6. Plusieurs délégations ont exprimé des doutes quant à la possibilité d'élaborer une notion commune de la criminalité transnationale organisée. Certaines délégations se sont inquiétées de ce que la question du terrorisme n'avait pas été traitée de manière adéquate et ont indiqué qu'il convenait d'y remédier. Une délégation a souligné qu'il importait que le plan traite de la question de la réglementation des armes à feu.

7. Certaines délégations ont estimé que la Division de la prévention du crime et de la justice pénale ne faisait pas un usage efficace des ressources dont elle disposait. Elles ont noté qu'il convenait de renforcer cette efficacité avant d'envisager d'octroyer à la Division des ressources supplémentaires.

Conclusions et recommandations

8. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le programme 12 du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001, sous réserve des modifications suivantes :

a) Paragraphe. 12.1 : Dans la dernière phrase, remplacer les mots "le transfert" par les mots "la diffusion";

b) Paragraphe. 12.3 a) : Dans la première phrase, supprimer les mots "bonne administration";

c) Paragraphe. 12.3 b) :

i) Dans la première phrase, remplacer les mots "Renforcer la capacité des gouvernements à réformer" par les mots "Contribuer au renforcement de la capacité des gouvernements, sur leur demande, d'améliorer";

ii) Après la première phrase insérer la phrase suivante : "L'attention sera accordée aux mesures de réglementation des armes à feu conformément à la législation nationale en vigueur et aux directives données par les organes délibérants appropriés de l'Organisation des Nations Unies".

d) Paragraphe 12.3 c)

i) Dans la première phrase, après le mot "terrorisme", ajouter les mots "sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations";

ii) Dans la première phrase, remplacer les mots "et les atteintes à l'environnement" par les mots "les atteintes à l'environnement et le trafic illicite d'enfants [et de leurs organes]";

- iii) À la fin de la dernière phrase, ajouter les mots "compte tenu des dangers croissants que présentent les liens entre criminalité transnationale organisée, crimes terroristes et trafic de drogues".
